AVIVA INVESTORS FRANCE

Aviva Investors Japon ISR

rapport annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.08.2021

sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....3

rapport d'activité 11

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....14

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 16

comptes annuels 20

bilan.....21

actif.....21

passif 22

hors-bilan.....23

compte de résultat.....24

annexes 25

règles & méthodes comptables 25

évolution actif net 28

compléments d'information 29

inventaire.....43

rapport ESG - art.173 52

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS Représenté par Monsieur Olivier GALIENNE 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine
Commercialisateur	AVIVA INVESTORS FRANCE

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

Fréquence de distribution

Annuelle.

Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de capter les potentialités financières de l'économie japonaise et d'offrir à l'investisseur une performance en rapport avec l'évolution du marché des actions japonaises, sur la durée de placement recommandée de 5 ans et en appliquant un filtre ISR.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice Topix (Tokyo Stock Price Index), cours de clôture - dividendes réinvestis, est construit à partir des 2.000 actions cotées en première section de la Bourse de Tokyo. Il est calculé en pondérant chaque valeur par sa capitalisation boursière. Il est publié quotidiennement sur le site internet :
https://www.jpx.co.jp/english/markets/indices/topix/

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs. Les titres seront sélectionnés selon le processus suivant :

Le portefeuille du FCP sera investi entre 60% et 100% de l'actif net sur le marché des actions cotées japonaises, et dans limite de 10% d'autres pays, dont des pays émergents.

Le reste du portefeuille sera investi entre 0% et 40% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et dans la limite de 10% dans des titres d'autres pays, dont des pays émergents.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt sera entre 0 et +8.

Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Le portefeuille sera investi en parts ou action d'OPC dans la limite de 10% de l'actif.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen de parts ou d'actions d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Les parts IH et AH seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité Euro/Yen. Les instruments utilisés seront des contrats de change à terme.

Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que: leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation . Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation sur deux à trois ans, La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

Critères extra-financiers :

Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées.

Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille comprendra entre 60% et 100% de l'actif net des actions japonaises cotées, ainsi que des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de société.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les titres relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en yen et, dans la limite de 10%, en dollar et en euro.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, en fonction inverse de l'importance de l'allocation actions, des titres de créance et instruments du marché monétaire, émis sur le marché japonais et 10% sur d'autres marchés.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le fonds pourra également investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. La fourchette de sensibilité sera entre 0 et +8.

Les titres détenus seront libellés en yen mais pourront, dans la limite de 10%, être libellés dans une devise autre que le yen.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.
Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci- après :

• Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single name)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
- Couverture générale du portefeuille
- Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- Action
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions :
- Couverture
- Exposition

• Nature des instruments utilisés :
- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Droits et warrants

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :
- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net et dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

• Nature des opérations utilisées :
- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Aviva Investors France veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite…). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

Risque actions
Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change
Etant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.
Pour les parts IH et AH, le risque de change lié à la variation du yen par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts.

Risque de gestion discrétionnaire
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de taux
En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés
Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.
L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles
L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres
Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés
Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie
Dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité
Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.
La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.avivainvestors.com.

Risques accessoires

Risque lié aux marchés des pays émergents
L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité
Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part I : tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
Part IH : tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC, qui souhaitent bénéficier d'une couverture contre le risque de change
Part A : tous souscripteurs
Part AH : tous souscripteurs plus particulièrement destiné aux investisseurs, qui souhaitent bénéficier d'une couverture contre le risque de change

Ce FCP s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion spéculative sur les marchés de taux internationaux, et d'une exposition aux risques détaillés dans le « Profil de Risques ».
Durée minimum de placement recommandée : cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.
Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.
Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.
Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA…) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.*
- *Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 28 octobre 2005.*
- *Date de création du Fonds : 5 décembre 2005.*

rapport d'activité

Environnement économique

Après le choc provoqué par la pandémie sur la première moitié de 2020, le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre avec une hausse du PIB de 5,4% au troisième trimestre (par rapport au trimestre précédent) puis de 3% au quatrième trimestre. Sur l'année 2020, le PIB s'est contracté de 4,6%, en ligne avec la moyenne des pays de l'OCDE et sensiblement moins que les pays européens.
Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. Au premier trimestre 2021, le PIB nippon a reculé de 1,1% par rapport au trimestre précédent et n'a progressé que de 0,5% au deuxième trimestre.
Depuis janvier 2021, le gouvernement a remis en place à plusieurs reprises un état d'urgence sanitaire dans plusieurs préfectures du pays, dont Tokyo et sa grande banlieue, pour tenter d'enrayer une forte recrudescence locale du coronavirus. Fin aout 2021, l'état d'urgence sanitaire était toujours en place et même étendu à d'autres préfectures. Bien que plus ciblées qu'en 2020, ces mesures pèsent sur le moral des ménages. La consommation est également fragilisée par la faiblesse de l'emploi et la moindre progression des salaires.
Alors que le nombre de décès était limité à 15.000 depuis le début de la pandémie, le Japon a fait face au cours de l'été 2021 à sa plus forte vague de contaminations. L'archipel rattrape toutefois progressivement son retard en matière de vaccination. Fin aout, 45% des résidents japonais étaient complètement vaccinés et 57% avaient reçu une dose.
L'OCDE table désormais sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. La croissance du PIB reste essentiellement portée par le redressement marqué de l'économie mondiale et les dépenses publiques dans le sillage du soutien budgétaire sans précédent décidé depuis le printemps 2020.
Le Japon fait par ailleurs face au retour de l'instabilité politique. Fin aout 2020, le Premier ministre Shizo Abe a démissionné pour raisons de santé, après 8 années au pouvoir. Son successeur, Yoshihide Suga n'a pas réussi à s'imposer. Il entendait pourtant poursuivre la politique réformatrice et de relance de son prédécesseur avec des réformes plus ambitieuses en faveur de la digitalisation et de la transition vers une économie bas carbone. Son taux d'impopularité a atteint un record historique au cours de l'été en raison de sa gestion très critiquée de la pandémie et de son obstination à maintenir les JO. Après des mois d'interrogations et de spéculations, les JO 2020 se sont tenus à Tokyo du 23 juillet au 8 août mais sans public. Yoshihide Suga a créé la surprise début septembre 2021 en annonçant qu'il ne se représenterait pas, fin septembre, à la tête de son parti. Les cartes du pouvoir sont à nouveau rebattues sur l'archipel.
Le Japon a signé en novembre 2020 avec quatorze autres pays de l'Océan Pacifique, dont la Chine, l'accord de libre-échange « Regional Comprehensive Economic Partnership ». Les 15 signataires de cet accord commercial le plus important au monde représentent près d'un tiers de la population et de l'économie mondiales.

Banque centrale

La politique monétaire de la Banque du Japon (BoJ) est toujours ultra-accommodante pour atténuer les effets de la crise et accompagner la reprise économique. Elle a été un peu ajustée en mars 2021 pour tenter de limiter les effets indésirables à long-terme sur la stabilité financière. La BoJ a notamment légèrement élargi la bande de fluctuation autour de 0% autorisée pour les rendements souverains à 10 ans. En juin 2021, les rachats d'obligations privées et de créances d'entreprises de court terme ont été prolongés de six mois, jusqu'à fin mars 2022. La BoJ a également annoncé un futur outil de financement destiné à soutenir les investissements environnementaux d'institutions financières. Avec la faiblesse de la demande intérieure, l'inflation reste proche de zéro au Japon, et donc loin de la cible de 2% de la BoJ. L'OCDE table sur une inflation de -0,4% en 2021 et de 0,5% en 2022.

Marchés d'actions

Fin août 2021, la Bourse de Tokyo évolue sur ses plus hauts depuis 30 ans. Sur 12 mois, le Nikkei et le Topix ont progressé de 21%. Mais pour le Nikkei, cette progression a été essentiellement réalisée sur la fin 2020 avec une envolée de 15% sur le seul mois de novembre. De son côté, le Topix a progressé de 11,5% sur les quatre derniers mois de 2020 puis de 8,6% de janvier à août 2021.
Comme les autres grandes places boursières mondiales, la Bourse de Tokyo a été portée fin 2020 par une conjonction de nouvelles laissant augurer de meilleures perspectives pour 2021 : élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 et perspectives de la réouverture des économies, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté. Depuis janvier 2021, les indices nippons ont évolué, comme les autres indices mondiaux, en dents de scie entre, d'autre part la perspective d'une accélération de la reprise économique grâce aux campagnes de vaccination et aux plans de relance notamment américains,

et, d'autre part, les inquiétudes liées à l'apparition de nouveaux variants et la reprise de l'épidémie dans certains pays, mais également en fonction du débat sur le rebond transitoire ou permanent de l'inflation. Depuis janvier 2021, les valeurs cycliques et value sont recherchées par les investisseurs.
Bien qu'à des plus hauts depuis 1990, les indices japonais font toutefois moins bien que le MSCI World (Net Eur) (+31% sur 12 mois et +22% de janvier à août 2021) de septembre 2020 à aout 2021. Les nouvelles mesures sanitaires mises en place au Japon, le retard dans la campagne de vaccination, l'essoufflement de la reprise économique au 1er semestre 2021 ainsi que les inquiétudes sur la dynamique de croissance de la Chine ont pesé sur la performance des actions japonaises.

Commentaire de gestion

Cet exercice est le seizième exercice du FCP Aviva Investors Japon (ex Vinci Réserve Japon) et le quinzième d'une durée normale de douze mois, le fonds ayant été créé le 4 décembre 2005. Au 31 août 2021, l'actif net d'Aviva Investors Japon atteint environ 474,9 millions d'euros, soit une baisse nette par rapport à celui de 31 août 2020 qui était de 489,7 millions d'euros.

La part historique du portefeuille d'Aviva Investors Japon n'est pas couvert en change. Aujourd'hui, des parts couvertes sur le change sont disponibles pour laisser aux porteurs la liberté de choix en ce domaine.
La devise japonaise s'est dépréciée sur la période de 2,8% contre euro sur l'ensemble de l'exercice.

En fin d'exercice, les principales surpondérations sectorielles concernent les secteurs suivants : le secteur des équipements électriques, qui comprend des valeurs telles que Sony, Fanuc ou Nidec, mais aussi celui des instruments médicaux. En revanche, les banques régionales et les pharmaceutiques, sont sous-pondérées.

La performance du FCP sur l'exercice s'élève pour la part I à 22,0%, pour la part IH à 24,15%, pour la part A à 22,48%, pour la part AH à 23,24%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
NINTENDO CO LTD	8 411 358,84	6 820 134,07
WEST JAPAN RAILWAY CO	6 310 491,75	5 200 422,30
EAST JAPAN RAILWAY CO	5 827 909,92	5 375 576,16
SOFTBANK GROUP CORP	3 292 072,51	6 477 798,43
ADVANTEST	1 870 610,83	7 761 573,07
TOYOTA MOTOR CORP	4 315 737,61	5 261 770,99
NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	4 542 568,53	4 493 359,09
NTT DOCOMO INC	447 927,03	8 565 039,31
DAIKIN INDUSTRIES LTD	3 470 303,05	5 360 083,40
SONY GROUP CORPORATION	2 627 225,80	5 258 324,48

Politique de vote

L'équipe de gestion étudie les résolutions présentées au vote de l'assemblée et arrête une position de vote pour les OPCVM concernés.

Les votes sont effectués dans le seul intérêt des porteurs.
Pour que la procédure de vote soit appliquée, il faut que les deux conditions suivantes soient remplies :

- Aviva Investors France a reçu, dans les délais permettant leur traitement, l'ensemble des documents nécessaires au vote de l'OPCVM,
- l'un des seuils suivant est franchi :
  - emprise de 2% du capital de la valeur par l'ensemble des OPCVM,
  - la valeur représente plus de 5% de l'actif net d'un seul OPCVM.

Tout gérant a la faculté d'exercer un droit de vote, pour un ou plusieurs des OPCVM qu'il gère, alors même que les deux conditions requises par le cas général ci-dessus ne sont pas réunies. Dans cette hypothèse, ledit gérant s'oblige à respecter, dans l'expression de son vote, les dispositions fixées à la présente procédure.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Les intermédiaires autorisés sont référencés sur une liste régulièrement mise à jour par Aviva Investors France. L'ajout d'un intermédiaire sera effectué à partir du résultat de l'étude préalable de l'ensemble des services qu'il propose. Deux fois par an, une évaluation de l'ensemble des prestations des intermédiaires autorisés sera effectuée et pourra entraîner éventuellement un ou plusieurs retraits de la liste.
Les principaux critères pour la sélection des intermédiaires sont les suivants :
- La qualité de leur recherche (couverture globale ou spécialisée…).
- La pertinence des tarifs en fonction des prestations.
- La pertinence de leurs conseils (alertes, signaux…).
- La qualité de l'exécution des opérations administratives (règlement livraison).
- La possibilité d'organiser des contacts directs avec les entreprises.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et s. du Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.
Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.
Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.
Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.
Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.
Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 114%.
Levier net : 113%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 août 2021.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **-**

- Prêts de titres : **-**
- Emprunts de titres : **-**
- Prises en pension : **-**
- Mises en pensions : **-**

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **79 518 659,47**

- Change à terme : **79 518 659,47**
- Future : **-**
- Options : **-**
- Swap : **-**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	**Montant en devise du portefeuille**
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	**Montant en devise du portefeuille**
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	**-**

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AVIVA INVESTORS JAPON ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Aviva Investors France

14 rue Roquépine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2021

Aux porteurs de parts du FCP AVIVA INVESTORS JAPON ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AVIVA INVESTORS JAPON ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

DocuSign Envelope ID: F64B1409-6BA9-4541-A43B-CFC938160176

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

DocuSign Envelope ID: F64B1409-6BA9-4541-A43B-CFC938160176

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

DocuSign Envelope ID: F64B1409-6BA9-4541-A43B-CFC938160176

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 26 janvier 2022

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

comptes annuels

BILAN actif

	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**536 173 713,19**	**476 185 392,32**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	536 173 713,19	476 111 274,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	74 118,14
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**83 315 976,40**	**89 802 412,25**
Opérations de change à terme de devises	79 666 957,69	88 231 193,43
Autres	3 649 018,71	1 571 218,82
Comptes financiers	**17 897 622,59**	**37 613 670,82**
Liquidités	17 897 622,59	37 613 670,82
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**637 387 312,18**	**603 601 475,39**

BILAN passif

	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	522 452 763,80	496 667 876,74
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	23 329 818,55	9 861 729,18
• Résultat de l'exercice	7 478 991,51	8 044 010,02
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**553 261 573,86**	**514 573 615,94**
Instruments financiers	**-**	**74 118,14**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	74 118,14
Autres opérations	-	-
Dettes	**84 125 702,01**	**88 362 543,25**
Opérations de change à terme de devises	79 543 880,93	87 042 020,89
Autres	4 581 821,08	1 320 522,36
Comptes financiers	**36,31**	**591 198,06**
Concours bancaires courants	36,31	591 198,06
Emprunts	-	-
Total du passif	**637 387 312,18**	**603 601 475,39**

HORS-bilan

	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	20 387 219,98
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	18,42	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 806 345,84	10 802 421,74
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**10 806 364,26**	**10 802 421,74**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-32 366,60	-193 269,65
• Autres charges financières	-4 158,50	-4 037,55
Total (II)	**-36 525,10**	**-197 307,20**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**10 769 839,16**	**10 605 114,54**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 689 295,63	-2 500 768,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**8 080 543,53**	**8 104 345,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-601 552,02	-60 335,75
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**7 478 991,51**	**8 044 010,02**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.
Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique.
Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation)
Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

annexes

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :
Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :
Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :
- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net hors OPC	Part I : 0,5% maximum TTC
		Part IH : 0,3% maximum TTC
		Part A : 1,30% maximum TTC
		Part AH : 1,30% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif (1)
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net hors OPC	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

annexes

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
23/11/2020 : modifications conservateur centralisateur ;
11/02/2021 : mise à jour annuelle + frais courants ;
10/03/2021 : SFDR ;
03/05/2021 : complèment SFDR (revue wording risques en matière de durabilité) ;
04/06/2021 : mise à jour frais courants.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part I : Résultat net : capitalisation et/ou distribution ;
Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Part IH : Résultat net : capitalisation et/ou distribution ;
Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution.

Part A : Résultat net : capitalisation ;
Plus-values réalisées : capitalisation.

Part AH : Résultat net : capitalisation ;
Plus-values réalisées : capitalisation.

2 évolution actif net

	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**514 573 615,94**	**517 275 657,83**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	37 703 170,39	44 926 852,66
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-112 992 898,82	-55 417 560,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	39 776 340,64	22 375 976,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 423 654,91	-21 580 823,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 304 708,03	7 819 404,84
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-250 319,23	-7 361 762,51
Frais de transaction	-222 319,69	-397 935,08
Différences de change	-10 057 839,62	-37 318 511,49
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	85 844 345,74	35 913 984,44
- Différence d'estimation exercice N	*96 610 244,81*	*10 765 899,07*
- Différence d'estimation exercice N-1	*10 765 899,07*	*-25 148 085,37*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-74 118,14	233 987,39
- Différence d'estimation exercice N	-	*74 118,14*
- Différence d'estimation exercice N-1	*74 118,14*	*-159 869,25*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 080 543,53	8 104 345,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**553 261 573,86**	**514 573 615,94**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	17 897 622,59
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	36,31
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	17 897 622,59	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	36,31	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	536 173 713,19	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	6 965 014,84	-	-	-
Comptes financiers	17 896 852,85	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	80 494 452,37	-	-	-
Comptes financiers	-	36,31	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**83 315 976,40**
Achats à terme de devises	76 291 010,46
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	3 375 947,23
Autres Créances :	
Ventes réglements différés	2 918 646,23
Coupons à recevoir	670 421,38
Achats réglements différés	59 951,10
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**84 125 702,01**
Ventes à terme de devises	3 401 203,61
Montant total négocié des Achats à terme de devises	76 142 677,32
Autres Dettes :	
Achats réglements différés	4 291 697,17
Frais provisionnés	226 799,03
Ventes réglements différés	60 077,88
Débiteurs et créditeurs divers	3 247,00
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0013392065	72 428,0691	8 518 732,48	46 571	5 230 563,63
PART AH / FR0013392073	3 644	457 572,53	578	61 810,97
PART I / FR0010247072	709,473	12 079 729,62	3 404	61 574 010,01
PART IH / FR0013340841	13 451	16 647 135,76	38 087	46 126 514,21
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		9 059,69		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		9 059,69		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0013392065		-		-
PART AH / FR0013392073		-		-
PART I / FR0010247072		-		-
PART IH / FR0013340841		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART A / FR0013392065	**1,30**
PART AH / FR0013392073	**1,30**
PART I / FR0010247072	**0,50**
PART IH / FR0013340841	**0,30**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART A / FR0013392065	**-**
PART AH / FR0013392073	**-**
PART I / FR0010247072	**-**
PART IH / FR0013340841	**-**

Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

annexe

	31.08.2021	31.08.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 478 991,51	8 044 010,02
Total	**7 478 991,51**	**8 044 010,02**

PART A / FR0013392065	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	29 426,14	10 736,78
Total	**29 426,14**	**10 736,78**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART AH / FR0013392073	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 901,67	2 559,83
Total	**4 901,67**	**2 559,83**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART I / FR0010247072	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 357 765,22	6 654 305,27
Total	**6 357 765,22**	**6 654 305,27**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART IH / FR0013340841	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 086 898,48	1 376 408,14
Total	**1 086 898,48**	**1 376 408,14**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

annexes

annexes

	31.08.2021	31.08.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	23 329 818,55	9 861 729,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**23 329 818,55**	**9 861 729,18**

PART A / FR0013392065	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	197 411,31	20 507,57
Total	**197 411,31**	**20 507,57**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART AH / FR0013392073	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	48 299,28	21 943,10
Total	**48 299,28**	**21 943,10**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0010247072	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 622 783,56	5 881 638,10
Total	**18 622 783,56**	**5 881 638,10**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IH / FR0013340841	31.08.2021	31.08.2020
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 461 324,40	3 937 640,41
Total	**4 461 324,40**	**3 937 640,41**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 5 décembre 2005.

Devise EUR	**31.08.2021**	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2017
Actif net	**553 261 573,86**	514 573 615,94	517 275 657,83	595 178 262,33	299 203 114,07

PART A / FR0013392065 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2017
Nombre de parts en circulation	**40 488,0691**	14 631	8 127	-	-
Valeur liquidative	**123,95**	101,20	102,18	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**5,60**	2,13	1,64	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART AH / FR0013392073 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2017
Nombre de parts en circulation	**6 667**	3 601	297	-	-
Valeur liquidative	**128,44**	104,22	97,86	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**7,97**	6,80	-1,41	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0010247072 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2017
Nombre de parts en circulation	**25 573,9334**	28 268,4604	29 184,4604	37 978,01	21 918,01
Valeur liquidative	**18 570,71**	15 197,20	15 220,67	15 138,25	13 651,01
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	177,12	163,98
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**976,79**	443,46	585,67	1 532,21	1 013,08

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IH / FR0013340841 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	31.08.2021	31.08.2020	30.08.2019	31.08.2018	31.08.2017
Nombre de parts en circulation	**58 092**	82 728	77 409	20 000	-
Valeur liquidative	**1 247,33**	1 004,69	932,82	1 012,87	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**95,50**	64,23	-45,24	2,60	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.08.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
JP3122400009	ADVANTEST	PROPRE	30 800,00	2 260 999,31	JPY	0,41
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	208 000,00	4 682 573,25	JPY	0,85
JP3131430005	AEON MALL REIT	PROPRE	30 800,00	398 524,88	JPY	0,07
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	408 000,00	5 581 186,61	JPY	1,01
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	68 800,00	1 721 004,67	JPY	0,31
JP3122800000	AMADA CO LTD	PROPRE	48 000,00	413 064,81	JPY	0,07
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	73 800,00	3 027 476,35	JPY	0,55
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	90 800,00	3 580 629,10	JPY	0,65
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	48 800,00	1 253 074,29	JPY	0,23
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	318 000,00	2 785 596,55	JPY	0,50
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	240 800,00	3 448 110,31	JPY	0,62
JP3835620000	BENESSE	PROPRE	10 800,00	198 037,93	JPY	0,04
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	168 800,00	6 591 418,77	JPY	1,19
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	148 800,00	2 996 440,97	JPY	0,54
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	96 800,00	512 796,27	JPY	0,09
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	113 800,00	3 780 338,78	JPY	0,68
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	65 400,00	1 019 193,93	JPY	0,18
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	48 800,00	3 657 622,26	JPY	0,66
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	143 800,00	2 405 643,71	JPY	0,43
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	221 800,00	4 471 600,06	JPY	0,81
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	38 800,00	8 199 253,19	JPY	1,48
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	9 600,00	894 233,49	JPY	0,16
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	198 800,00	5 144 593,89	JPY	0,93
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	232 800,00	1 117 468,00	JPY	0,20
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	68 800,00	4 090 303,95	JPY	0,74

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	12 800,00	3 163 375,66	JPY	0,57
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	10 000,00	372 443,07	JPY	0,07
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	80 800,00	4 629 897,62	JPY	0,84
JP3160400002	EISAI	PROPRE	30 800,00	2 157 924,34	JPY	0,39
JP3386450005	ENEOS HOLDINGS INC	PROPRE	468 800,00	1 540 323,36	JPY	0,28
JP3802670004	FANCL	PROPRE	40 800,00	1 171 923,34	JPY	0,21
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	34 800,00	6 437 574,34	JPY	1,16
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	4 800,00	2 684 181,00	JPY	0,49
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	PROPRE	60 000,00	529 285,55	JPY	0,10
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	51 300,00	3 587 084,78	JPY	0,65
JP3818000006	FUJITSU LTD	PROPRE	24 800,00	3 882 044,27	JPY	0,70
JP3385890003	GMO PAYMENT GATEWAY	PROPRE	6 200,00	691 787,94	JPY	0,13
JP3385820000	GS YUASA	PROPRE	25 000,00	497 554,64	JPY	0,09
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	38 800,00	517 894,81	JPY	0,09
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	258 000,00	1 895 943,42	JPY	0,34
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	168 800,00	7 920 375,84	JPY	1,43
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	222 000,00	5 721 003,13	JPY	1,03
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	9 300,00	740 791,58	JPY	0,13
JP3765400001	HOUSE FOODS GROUP	PROPRE	30 000,00	816 598,78	JPY	0,15
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	83 800,00	11 489 166,96	JPY	2,08
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	68 800,00	684 369,92	JPY	0,12
JP3294460005	INPEX CORPORATION	PROPRE	288 800,00	1 688 026,11	JPY	0,31
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	82 800,00	888 755,57	JPY	0,16
JP3143000101	ITO EN PREFERRED SHS CLASS 1	PROPRE	65 000,00	1 117 213,54	JPY	0,20
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	10 000,00	536 688,15	JPY	0,10
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	228 800,00	5 841 548,22	JPY	1,06
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	6 800,00	318 805,10	JPY	0,06
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	88 800,00	1 793 334,19	JPY	0,32
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	180 000,00	2 959 881,40	JPY	0,53
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	228 800,00	3 149 249,04	JPY	0,57

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3228600007	KANSAI ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	103 400,00	881 039,91	JPY	0,16
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	128 800,00	6 600 684,35	JPY	1,19
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	223 800,00	5 815 710,08	JPY	1,05
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	38 800,00	1 771 194,27	JPY	0,32
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	29 884,00	15 238 773,56	JPY	2,75
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	19 300,00	1 229 278,03	JPY	0,22
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	228 800,00	3 517 984,64	JPY	0,64
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	200 800,00	4 122 551,50	JPY	0,75
JP3305600003	KOMERI	PROPRE	20 000,00	389 253,13	JPY	0,07
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	6 000,00	615 340,72	JPY	0,11
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	58 000,00	538 924,35	JPY	0,10
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	158 000,00	2 771 122,94	JPY	0,50
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	PROPRE	22 000,00	875 356,88	JPY	0,16
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	45 800,00	2 417 770,85	JPY	0,44
JP3247010006	KYUSHU RAILWAY COMPANY	PROPRE	38 800,00	745 277,86	JPY	0,13
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	8 800,00	359 642,75	JPY	0,07
JP3965400009	LION CORP	PROPRE	58 800,00	849 234,97	JPY	0,15
JP3626800001	LIXIL CORPORATION	PROPRE	42 800,00	1 057 753,74	JPY	0,19
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	708 000,00	4 780 262,83	JPY	0,86
JP3870400003	MARUI GROUP CO LTD	PROPRE	28 000,00	423 613,51	JPY	0,08
JP3869010003	MATSUMOTO HOLDINGS	PROPRE	12 800,00	503 376,47	JPY	0,09
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	84 800,00	624 470,59	JPY	0,11
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	18 800,00	979 980,22	JPY	0,18
JP3905950006	MINISTOP	PROPRE	8 000,00	87 720,75	JPY	0,02
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	308 000,00	7 863 622,61	JPY	1,42
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	275 800,00	3 201 752,72	JPY	0,58
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD REIT	PROPRE	478 000,00	6 343 391,74	JPY	1,15
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 920 800,00	8 803 871,87	JPY	1,59
JP3893600001	MITSUI & CO LTD	PROPRE	281 900,00	5 280 017,43	JPY	0,95
JP3893200000	MITSUI FUDOSAN CO LTD REIT	PROPRE	278 000,00	5 410 618,48	JPY	0,98

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	366 800,00	4 364 233,90	JPY	0,79
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	78 900,00	2 162 864,80	JPY	0,39
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	128 800,00	9 056 822,24	JPY	1,64
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	148 800,00	5 002 673,80	JPY	0,90
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	55 800,00	2 486 994,37	JPY	0,45
JP3665200006	NICHIREI CORP	PROPRE	15 000,00	324 326,20	JPY	0,06
JP3734800000	NIDEC CORP	PROPRE	85 800,00	8 349 479,60	JPY	1,51
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	58 800,00	1 491 715,46	JPY	0,27
JP3756600007	NINTENDO CO LTD	PROPRE	31 500,00	12 849 285,86	JPY	2,32
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	22 800,00	1 316 829,14	JPY	0,24
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	608 800,00	13 782 990,61	JPY	2,49
JP3753000003	NIPPON YUSEN	PROPRE	48 800,00	3 337 768,46	JPY	0,60
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	10 800,00	712 869,91	JPY	0,13
JP3756100008	NITORI	PROPRE	18 800,00	2 983 430,91	JPY	0,54
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	488 800,00	2 011 220,95	JPY	0,36
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	88 800,00	2 831 400,11	JPY	0,51
JP3381000003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	160 800,00	2 787 373,18	JPY	0,50
JP3165700000	NTT DATA	PROPRE	80 000,00	1 222 045,08	JPY	0,22
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	26 800,00	2 145 087,01	JPY	0,39
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	12 800,00	892 259,47	JPY	0,16
JP3198900007	ORIENTAL LAND	PROPRE	28 200,00	3 622 737,53	JPY	0,65
JP3200450009	ORIX CORP	PROPRE	188 000,00	2 974 008,02	JPY	0,54
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	168 800,00	2 685 248,21	JPY	0,49
JP3782200004	PALTAC SHS	PROPRE	28 000,00	1 034 204,23	JPY	0,19
JP3639650005	PAN PACFIC INTERNATIONAL HOL RRG SHS	PROPRE	168 800,00	2 729 503,39	JPY	0,49
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	538 000,00	5 442 881,46	JPY	0,98
JP3967200001	RAKUTEN GROUP INC	PROPRE	198 800,00	1 765 963,10	JPY	0,32
JP3970300004	RECRUIT HOLDING CO LTD	PROPRE	188 000,00	9 422 886,74	JPY	1,70
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	331 000,00	1 086 536,72	JPY	0,20
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	30 800,00	560 024,83	JPY	0,10

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	55 500,00	701 858,55	JPY	0,13
JP3320800000	SAPPORO HOLDINGS	PROPRE	18 800,00	343 862,88	JPY	0,06
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	78 000,00	5 019 190,84	JPY	0,91
JP3417200007	SEIBU HOLDINGS INC.	PROPRE	48 000,00	490 792,06	JPY	0,09
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	100 800,00	1 704 558,57	JPY	0,31
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	208 800,00	7 752 460,30	JPY	1,40
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	91 000,00	554 346,42	JPY	0,10
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	72 800,00	10 219 621,89	JPY	1,85
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	38 800,00	2 079 956,51	JPY	0,38
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	58 800,00	3 306 711,49	JPY	0,60
JP3732000009	SOFTBANK CORP	PROPRE	268 000,00	3 045 072,94	JPY	0,55
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	218 800,00	10 428 427,51	JPY	1,88
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	28 800,00	1 107 058,10	JPY	0,20
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	46 800,00	1 742 311,81	JPY	0,31
JP3435000009	SONY GROUP CORPORATION	PROPRE	248 800,00	21 794 227,13	JPY	3,94
JP3164630000	SQUARE ENIX	PROPRE	11 800,00	583 247,39	JPY	0,11
JP3814800003	SUBARU CORP	PROPRE	128 100,00	2 011 621,69	JPY	0,36
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	213 000,00	916 487,55	JPY	0,17
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	414 000,00	4 962 537,86	JPY	0,90
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	38 000,00	630 577,73	JPY	0,11
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	199 000,00	5 832 620,38	JPY	1,05
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	51 008,00	1 415 181,75	JPY	0,26
JP3409000001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT REIT	PROPRE	63 800,00	1 747 456,61	JPY	0,32
JP3336600006	SUNDRUG	PROPRE	10 000,00	281 838,39	JPY	0,05
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	PROPRE	20 800,00	706 516,02	JPY	0,13
JP3351100007	SYSMEX	PROPRE	28 800,00	2 780 414,74	JPY	0,50
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	48 800,00	1 296 348,63	JPY	0,23
JP3452000007	TAIYO YUDEN CO LTD	PROPRE	30 800,00	1 481 999,55	JPY	0,27
JP3463000004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	238 400,00	6 763 146,64	JPY	1,22
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	88 000,00	905 892,58	JPY	0,16

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3538800008	TDK CORPORATION	PROPRE	28 800,00	2 569 440,78	JPY	0,46
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	183 800,00	6 515 275,37	JPY	1,18
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	158 800,00	3 126 180,70	JPY	0,57
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	16 300,00	598 283,91	JPY	0,11
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	88 000,00	3 648 677,46	JPY	0,66
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	18 800,00	6 848 264,15	JPY	1,24
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	148 000,00	2 414 849,91	JPY	0,44
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	237 800,00	1 360 227,17	JPY	0,25
JP3592200004	TOSHIBA	PROPRE	58 000,00	2 135 571,59	JPY	0,39
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	21 800,00	1 006 922,58	JPY	0,18
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	350 800,00	25 946 663,53	JPY	4,69
JP3637300009	TREND MICRO INC	PROPRE	14 500,00	674 214,49	JPY	0,12
JP3951600000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	68 800,00	2 601 666,74	JPY	0,47
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	108 800,00	5 047 188,07	JPY	0,91
JP3939000000	YAMADA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	458 800,00	1 673 390,56	JPY	0,30
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	50 000,00	1 079 545,13	JPY	0,20
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	58 800,00	2 439 340,17	JPY	0,44
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	128 800,00	1 711 251,75	JPY	0,31
JP3933800009	Z HOLDINGS CORPORATION	PROPRE	538 800,00	2 978 924,58	JPY	0,54
Total Action				***536 173 713,19***		***96,91***
Total Valeurs mobilieres				***536 173 713,19***		***96,91***
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-3 247,00	-3 247,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-3 247,00***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES JPY	PROPRE	-556 565 529,00	-4 291 697,17	JPY	-0,78
	ACH REGL DIFF DEV	PROPRE	59 951,10	59 951,10	EUR	0,01
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	769,74	769,74	EUR	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	2 320 939 939,00	17 896 852,85	JPY	3,23
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-42,86	-36,31	USD	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES JPY	PROPRE	378 502 448,00	2 918 646,23	JPY	0,53
	VTE REGL DIFF DEV	PROPRE	-7 791 155,00	-60 077,88	JPY	-0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				***16 524 408,56***		***2,99***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 405,84	-5 405,84	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-881,17	-881,17	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-202 319,12	-202 319,12	EUR	-0,04
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-18 192,90	-18 192,90	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-226 799,03***		***-0,04***
Total Liquidites				***16 294 362,53***		***2,95***
Coupons						
Action						
JP3388200002	AEON CO LTD	ACHLIG	208 000,00	24 448,66	JPY	0,00
JP3131430005	AEON MALL REIT	ACHLIG	30 800,00	5 028,17	JPY	0,00
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	ACHLIG	35 800,00	19 869,98	JPY	0,00
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDING	ACHLIG	90 800,00	34 017,63	JPY	0,01
JP3110650003	ASAHI INTECC	ACHLIG	48 800,00	3 812,26	JPY	0,00
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	ACHLIG	168 800,00	99 544,18	JPY	0,02
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	4 800,00	7 522,66	JPY	0,00
JP3360800001	HULIC CO LTD	ACHLIG	68 800,00	9 069,15	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX	ACHLIG	288 800,00	40 072,98	JPY	0,01
JP3726800000	JAPAN TOBACCO	ACHLIG	180 000,00	81 172,76	JPY	0,01
JP3205800000	KAO CORP	ACHLIG	178 800,00	89 315,02	JPY	0,02
JP3258000003	KIRIN HLDGS CO LTD	ACHLIG	188 800,00	42 570,61	JPY	0,01
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	ACHLIG	158 000,00	23 019,77	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	8 800,00	4 309,86	JPY	0,00
JP3965400009	LION CORP	ACHLIG	60 800,00	5 061,85	JPY	0,00
JP3905950006	MINISTOP	ACHLIG	8 000,00	522,41	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	ACHLIG	18 800,00	9 130,20	JPY	0,00
JP3639650005	PAN PACFIC INT HOL R	ACHLIG	168 800,00	15 224,41	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	60 800,00	7 940,59	JPY	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	ACHLIG	100 800,00	30 071,39	JPY	0,01
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	208 800,00	65 447,18	JPY	0,01
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	ACHLIG	58 800,00	8 136,79	JPY	0,00
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE	ACHLIG	20 800,00	5 627,98	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	98 800,00	14 051,91	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	16 300,00	1 862,71	JPY	0,00
JP3951600000	UNI-CHARM	ACHLIG	108 800,00	13 587,07	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	58 800,00	9 983,20	JPY	0,00
Total Action				***670 421,38***		***0,12***
Total Coupons				***670 421,38***		***0,12***
Change a terme						
	OACT 210908 EUR/JPY AH	RECU	801 732,21	802 099,12	EUR	0,14
	OACT 210908 EUR/JPY AH	VERSE	-103 824 401,00	-800 593,76	JPY	-0,14
	OACT 210908 EUR/JPY AH	RECU	50 307,84	50 314,68	EUR	0,01
	OACT 210908 EUR/JPY AH	VERSE	-6 521 868,00	-50 290,36	JPY	-0,01
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	71 246 071,75	71 278 677,52	EUR	12,88
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-9 226 373 416,00	-71 144 903,22	JPY	-12,86
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	501 126,54	501 140,53	EUR	0,09
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-65 089 033,00	-501 903,92	JPY	-0,09
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	788 609,26	788 553,53	EUR	0,14
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-102 239 563,00	-788 373,01	JPY	-0,14
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	227 651,76	227 498,37	EUR	0,04
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-29 242 756,00	-225 491,96	JPY	-0,04
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	1 303 656,67	1 303 466,67	EUR	0,24
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-167 911 109,00	-1 294 768,71	JPY	-0,23
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	625 282,64	625 577,24	EUR	0,11
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-80 742 122,00	-622 605,46	JPY	-0,11
	OACT 210908 EUR/JPY IH	RECU	712 951,14	713 682,80	EUR	0,13
	OACT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-92 561 734,00	-713 746,92	JPY	-0,13
	OVCT 210908 EUR/JPY AH	RECU	3 317 787,00	25 583,58	JPY	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 210908 EUR/JPY AH	VERSE	-25 751,32	-25 802,82	EUR	-0,00
	OVCT 210908 EUR/JPY AH	RECU	4 288 130,00	33 065,93	JPY	0,01
	OVCT 210908 EUR/JPY AH	VERSE	-33 082,57	-33 083,05	EUR	-0,01
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	29 318 912,00	226 079,20	JPY	0,04
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-226 610,68	-226 672,45	EUR	-0,04
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	24 960 613,00	192 472,20	JPY	0,03
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-192 294,64	-192 302,32	EUR	-0,03
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	14 100 006,00	108 725,66	JPY	0,02
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-108 895,24	-108 844,32	EUR	-0,02
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	67 773 266,00	522 602,14	JPY	0,09
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-527 543,63	-527 289,88	EUR	-0,10
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	35 986 753,00	277 495,17	JPY	0,05
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-279 731,46	-279 900,17	EUR	-0,05
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	132 493 322,00	1 021 660,86	JPY	0,18
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-1 033 640,83	-1 033 626,00	EUR	-0,19
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	79 222 599,00	610 888,36	JPY	0,11
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-614 893,72	-616 123,31	EUR	-0,11
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	RECU	46 345 796,00	357 374,13	JPY	0,06
	OVCT 210908 EUR/JPY IH	VERSE	-357 554,03	-357 559,29	EUR	-0,06
Total Change a terme				***123 076,76***		***0,02***
Total AVIVA INVESTORS JAPON ISR				**553 261 573,86**		**100,00**

rapport ESG-art.173

Notre démarche d'Investisseur Responsable

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

1. Nos engagements

Aviva Investors France est un acteur engagé de longue date dans l'Investissement Responsable. Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la Finance Durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :



Responsabilité Intégrée

L'intégration des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque

Pouvoir du changement

Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble - pour des investissements de qualité

Façonner notre avenir

La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et

l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable

En inscrivant les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance au sein de tous nos processus et produits d'investissement, nous visons d'une part à améliorer notre gestion des risques et nos performances d'investissement, et d'autre part à contribuer à la création de solutions d'investissement plus durables et adaptées aux réalités futures.

En tenant compte des enjeux ESG dans chacune de nos décisions d'investissement, nous plaçons la notion de responsabilité au cœur de notre activité. Nous visons ainsi à produire des résultats durables pour nos clients et générer de bonnes performances.

Aviva Investors figure parmi les signataires fondateurs du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») et devient la première société de gestion à intégrer officiellement la responsabilité des entreprises dans sa politique de vote. Nous sommes par ailleurs l'un des premiers signataires de Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies.

2. Prise en compte des critères ESG dans la gestion

Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et le processus de décision d'investissement. Ceci est réalisé de manière cohérente dans toutes les classes d'actifs conformément à nos politiques ESG sur les classes d'actifs. Bien que l'approche soit adaptée à chaque capacité - investir dans l'infrastructure n'est pas la même chose qu'investir dans une entreprise - toutes nos capacités répondent à un ensemble cohérent de points de preuve d'intégration.

Nous sommes convaincus que la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Notre connaissance des questions et des tendances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) nous aide à comprendre les risques susceptibles d'affecter nos investissements et à déceler les opportunités d'investissement.

Notre équipe globale de 21 professionnels de l'Investissement Responsable est étroitement liée aux équipes d'investissement de différents secteurs, thématiques ou classes d'actifs. Les facteurs ESG sont également au centre de notre processus d'investissement, par exemple via la prise en compte de l'analyse ESG dans nos notations des secteurs et des entreprises.

Les travaux de recherche ESG, tant qualitatifs que quantitatifs, sont intégrés dans nos processus d'investissement aux niveaux macroéconomique, thématique, des secteurs, des industries, des entreprises et des titres individuels. Nous disposons également d'outils quantitatifs internes qui nous aident à évaluer les risques ESG et climatiques à travers nos investissements. Les analystes ESG participent activement aux réunions d'investissement et d'engagement.

En combinant le score ESG quantitatif avec des analyses qualitatives et des données ESG actualisées intégrées au processus de recherche, nous nous assurons de renforcer la conviction des équipes de gestion dans leurs décisions d'achat ou de vente.

Ainsi, nous avons développé un ensemble cohérent de politiques d'Investissement Responsable pour garantir que notre approche ESG soit clairement comprise et mise en œuvre de manière efficace dans chaque classe d'actifs.

Analyse macroéconomique

Dans le cadre de son processus d'investissement, nous cherchons à forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont elles impactent les différents secteurs économiques. Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la «House View » dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies multi-actifs.

En 2019, nous avons renforcé l'intégration des critères ESG dans nos stratégies macroéconomiques et multi-actifs. Le processus d'investissement de ces stratégies inclut désormais l'analyse des facteurs ESG.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe GRI (Global Responsible Investment) assiste à chaque analyse trimestrielle depuis 2019 pour s'assurer que les principaux facteurs ESG sont bien pris en compte et compris. Les analystes de l'équipe GRI ont mené des recherches sur les tendances ESG ou sur les conséquences ESG des tendances macroéconomiques et ont communiqué les résultats aux équipes de gestion. D'autres rapports de recherche thématique ont également été intégrés aux processus de génération d'idées d'investissement et d'allocation d'actifs stratégique.

Actions et obligations d'entreprise

Aviva Investors France fournit des financements en actions et en dettes pour soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Pour soutenir l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision des équipes actions et crédit d'entreprises, nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'analystes ESG qui suivent et évaluent les secteurs, les industries et les entreprises en utilisant des critères ESG internes.

Le contenu ESG produit est mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de rapports officiels et est utilisé par les équipes de crédit et d'actions des entreprises pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements potentiels). Il est également utilisé pour sensibiliser les équipes d'investissement aux thématiques ESG spécifiques au secteur, ainsi qu'aux initiatives d'engagement initiées auprès des entreprises et des clients.

Le contenu de la recherche est communiqué aux gérants de portefeuille et aux analystes par le biais de notes et de rapports publiés sur la plateforme de recherche interne d'Aviva Investors (Internal Research Hub «IRH») et via divers espaces de discussion dédiés aux investissements. Les analystes ESG contribuent également aux revues de portefeuilles menées par les gérants de portefeuille et des analystes spécialistes des diverses classe d'actifs. Les opportunités d'investissement sont évaluées au cas par cas et les sociétés, les industries ou les secteurs présentant un risque ESG élevé doivent faire l'objet d'un examen et leur exposition doit être justifiée par les équipes de gestion de portefeuille.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad-hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'Aviva Investors



Rapports sectoriels

Documents didactiques pour l'analyse et le dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG, dans un secteur donné



Rapports relatifs aux industries

Rapports d'analyse des dynamiques des différentes industries permettant de distinguer les bons et les mauvais élèves sur les principaux indicateurs de performance ESG



Rapports relatifs aux entreprises

Évaluation de la performance ESG des entreprises (avec indication d'une notation ESG et de son évolution), des sujets de discussion et des controverses potentielles



Rapports ad hoc

- Réunions d'information sur des entreprises/ secteurs
- Rencontres avec les entreprises
- Rapports sur des fonds (fonds Stewardship, CTF)

L'équipe GRI contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes de recherche et des activités d'engagement actionnarial. Le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et les obligations d'entreprises. Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement. MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone. Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelé « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm - AHA).

Ainsi, nous pouvons dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

3. Un process ISR robuste

Le fonds Aviva Investors Japon ISR, qui a obtenu le Label ISR, suit une approche Best-in-Class. Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours

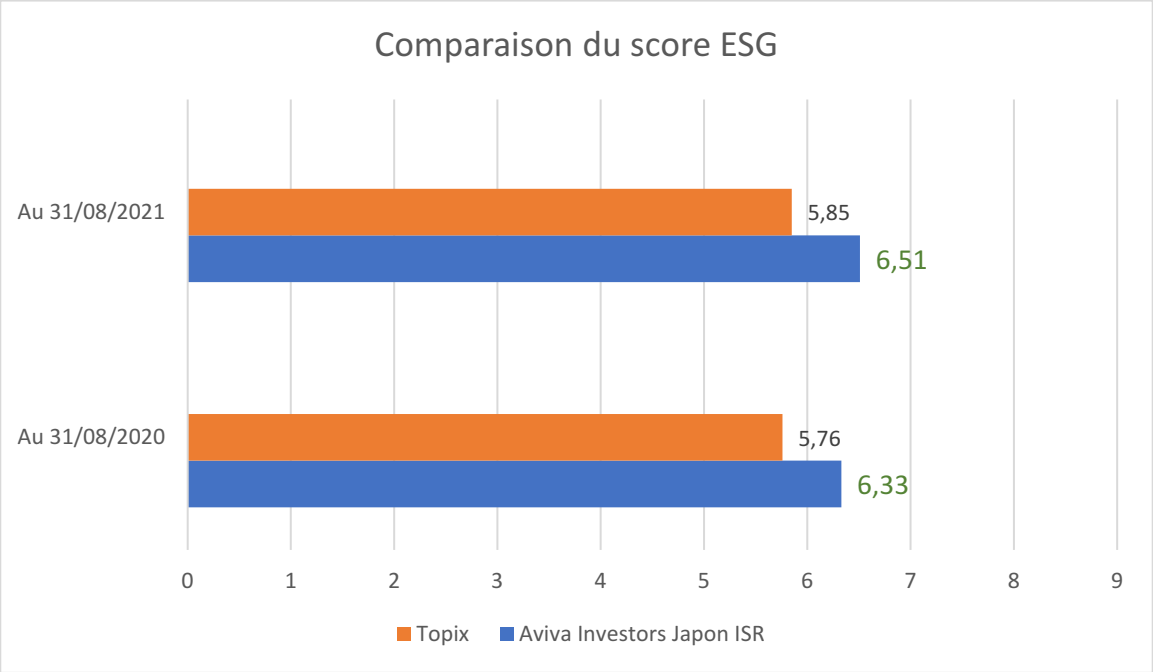
des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les dérogations prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

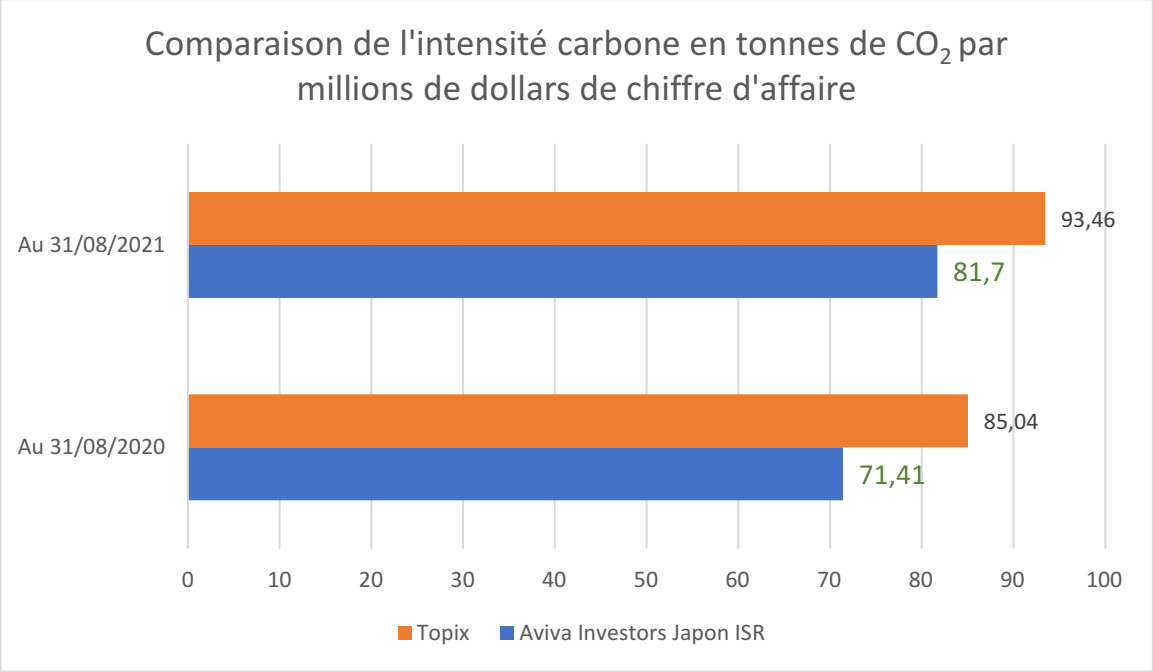
MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes. Ce score ESG se base sur 35 critères établit comme suit.

3 piliers	**10 thèmes**	**35 critères, dont :**
Environnement	Changement climatique	Emissions de carbone, efficacité énergique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

MSCI établi donc un Score ESG complet que nous appliquons à nos fonds et que nous comparons au Topix, son indice de référence comme suit :



Dans le cadre de la mesure de ces risques climatiques nous suivons également nos portefeuilles avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaire. Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur les 2 dernières années face à l'indice de référence.



4. Notre vision du vote et de l'engagement

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable.

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/

5. Les initiatives de place

En participant aux réflexions sur la réforme des marchés, nous cherchons à corriger certains dysfonctionnements tels que l'insuffisance des publications d'entreprises sur les risques ESG et le changement climatique aux niveaux national, européen et international afin que les politiques en vigueur aient des répercussions favorables à long terme. Ces ajustements doivent être coordonnés aux niveaux national, régional et international en définissant des principes d'action mobilisateurs et harmonisés afin de transformer de manière radicale l'intégralité du système financier. Le Groupe Aviva et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

• Pacte mondial des Nations Unies

• Caring for Climate

• UNEP-FI

• Carbon Disclosure Project (CDP)

• ClimateWise Principles

• The World Benchmarking Alliance (WBA)

• Asset Owners Disclosure project

• RE100

• Insurance Development Forum Insurance Advisory Council

• United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCC)

• Montreal Pledge

• Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

• International Corporate Governance Network (ICGN)

• Financial Stability Board

• Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)

• EU High-Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance

• UK Sustainable Investment and Finance Association

• European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)

• Forum de l'Investissement Responsable (FIR)

• Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)

• Investor Network on Climate Risk (CERES)

• Climate Action 100+

6. Notre communication autour de l'Investissement Responsable

Nous communiquons, avec le soutien de notre équipe dédiée GRI, sur nos différentes initiatives visant à promouvoir l'intégration des considérations ESG dans la gestion. La transparence sur notre philosophie ESG, les méthodes et outils que nous utilisons ainsi que les performances ESG de nos portefeuilles est indispensables à la réalisation de cet objectif.

Nous mettons à disposition de nos clients les documents suivants :

- Pour nos fonds labellisés ISR, nous avons élaboré des rapports ESG spécifiques. Ces derniers détaillent la performance des fonds sur un nombre d'indicateurs ESG et résument leurs principales caractéristiques et notes ESG. Ces rapports sont disponibles sur notre site : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-expertises/nos-fonds/

- La politique de vote et d'engagement, mise à jour annuellement, détaille notre position et nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise. Cette politique ainsi que le détail du vote par AG sont disponibles sur notre site : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/

- Le rapport « Annual Responsible Investment Review » compilé par notre équipe GRI et résumant l'ensemble de nos activités à caractère ESG dans l'année écoulée. Ce rapport est disponible en français sur notre site : https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/